



Groupe de Gauche et Apparentés du Conseil Général de la Haute-Saône

L'ÉCHO DE LA GAUCHE

Question d'actualité : Aménagement numérique



Contact

Hôtel du département
23, rue de la Préfecture
BP 20349 - 70 006 Vesoul cedex
Tél : 03 84 95 70 52

Mail : gauche70@haute-saone.fr

Web : www.gauche70.fr

Facebook : gauche70

A l'occasion de la séance consacrée aux questions d'actualité du 22 février dernier, la Majorité départementale est revenue sur un sujet qui suscite beaucoup d'interrogation chez nos concitoyens : **L'aménagement numérique et le programme de montée en débit.**

Dans un soucis d'efficacité et de rapidité, notre programme s'est bonifié en terme de services. D'ici fin 2017, 232 sites devraient être raccordés permettant à plus de **40 000 foyers** d'être éligibles au haut et très haut débit.

Le Président Yves KRATTINGER a profité de cette séance de questions d'actualité pour détailler la première étape de « montée en débit » en termes de technologie et de calendrier, ainsi que son articulation avec le futur réseau **FTTH** (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») :

► Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

Notre assemblée a adopté en 2011 le SDTAN, un dispositif rendu obligatoire par l'évolution du cadre réglementaire et des conditions de soutien de l'État. Le Département est seul compétent pour adopter ce schéma et à l'époque l'Exécutif départemental a décidé d'être accompagné dans cette démarche par le syndicat mixte **Haute-Saône Numérique** créé il y a un peu plus de deux ans maintenant.

Le Département s'est engagé très tôt dans la réalisation de ce qu'on appelle l'**Arc optique** qui consiste à construire une infrastructure raccordant d'une part à l'aire urbaine, d'autre part à l'agglomération de Besançon et ultérieurement vers le Nord, les Vosges ainsi qu'à l'Ouest vers Dijon. L'important était d'être raccordé aux artères de transfert de données les plus importantes.

► Évolutions à venir

- Concernant la montée en débit

Pour la première phase de montée en débit, HSN a déjà commandé plus de 160 points de raccordement mutualisés (PRM) sur les **232 prévus au total**, avec un rythme actuel de 15 PRM par mois. La méthode employée a été de travailler à partir d'un schéma communautaire d'aménagement numérique avec les Communautés de communes, au fur et à mesure qu'elles entrent dans le numérique.

Ces mises en service concernent prioritairement les villes et les bourgs qui n'étaient pas desservies par un réseau Haut-Débit fixe. L'ensemble de cette opération devrait être terminée au **premier semestre 2017**.

Quelques exemples de communes raccordées

Saint-Bresson, Beulotte-Saint-Laurent, Cromary, Sainte-Marie-en-Chanois, Fondremand, Vouhenans, Moffans-et-Vacheresse, Cirey, Champlitte, Leffond, Magny-Danigon, Gevigney, Savoyeux, Montigny-lès-Cherlieu, Preigney, Arbecy, Recologne-lès-Rioz, Lavigney, Melin, Choye, Cemboing, La Nouvelle-lès-Lure, Raincourt, Saint-Germain, Froideterre, Saint-Valbert, Roye, Champagny, Cintrey, Montboillon, Frahier-et-Chatebier, Genevreville, Charcenne, Breuches, Corbenay, Mantoche ...

- Lancement des marchés FTTH

La seconde phase concernera les communes qui bénéficient déjà de l'ADSL et qui verront leur débit à la hausse par l'installation de plaques FTTH (**la fibre optique** jusqu'à l'abonné).

Les travaux seront lancés fin 2016 - début 2017 et concernent **46 000 prises** situées dans les villes hors zone AMII, (une zone où les opérateurs privés prévoient d'investir en matière de déploiement de réseau, interdisant au Département d'intervenir au titre de la concurrence, Vesoul ou Luxeuil par exemple).

La volonté de l'Assemblée Départementale est de donner la priorité aux raccordements de tous nos territoires et de proposer une qualité de service optimum pour nos **concitoyens** et nos **entreprises**.